

Communiqué de presse

Mardi 20 janvier 2009

Éviter de détourner les mesures conjoncturelles

Réaction aux mesures proposées par les syndicats

Les mesures présentées par les syndicats en vue de stabiliser la conjoncture doivent être examinées avec circonspection. Sans doute certaines s'imposeront-elles en cas de nouvelle détérioration de la situation économique. Mais elles doivent satisfaire des critères clairs. Le catalogue d'exigences soumis par les syndicats vise en réalité à étendre l'Etat social. Non seulement les mesures proposées ne stabiliseraient pas la conjoncture, mais elles pèseraient aussi durablement sur le budget fédéral.

A l'heure actuelle, les appels en faveur de programmes conjoncturels se chiffrant en milliards de francs se multiplient. C'était ce jour le tour des syndicats de s'exprimer. Leurs préoccupations en ce qui concerne la situation économique sont justifiées. Mais leurs exigences se rapportent pour la plupart à des questions de politique sociale qui n'ont pas trouvé de majorités par le passé. Le développement à long terme de l'Etat social n'a rien à voir avec une mesure de politique conjoncturelle à court terme. Les souhaits des syndicats nuiraient à l'économie et menaceraient durablement l'emploi.

Au vu de l'évolution conjoncturelle, les investissements dans les infrastructures semblent les plus judicieux. Ils doivent toutefois satisfaire des critères clairs. Des projets supplémentaires dans ce domaine ne déploieront l'effet voulu qu'à condition de pouvoir être réalisés durant le creux conjoncturel et qu'ils aient un effet positif sur l'emploi. Ainsi, seuls des projets déjà approuvés et pouvant être exécutés rapidement entrent en ligne de compte, ce qui évitera en même temps les effets d'aubaine. Les projets doivent être axés sur l'avenir, ils doivent renforcer l'économie et contribuer à la croissance future. Le Conseil fédéral évalue en ce moment une deuxième série de mesures. Il ne faut pas anticiper sur ses décisions. L'étude de l'EPFZ citée par l'Union syndicale suisse montre que les effets sur l'emploi seront limités, même dans le cas d'un programme injectant 5 milliards de francs.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les programmes d'impulsion envisagés n'ont aucun effet sur les industries exportatrices, particulièrement touchées par la crise. En revanche, la prolongation du chômage partiel de 12 à 18 mois – proposée par la Confédération et les syndicats – pourrait soulager les entreprises exportatrices. De même est-il possible d'utiliser la marge de manœuvre dans le domaine de l'assurance suisse contre les risques à l'exportation (LARE). Pour l'économie, il est essentiel que la Banque nationale continue d'utiliser les instruments de politique monétaire. Par ailleurs, il convient d'envisager des allègements fiscaux ciblés. Dans ce contexte, un report de l'augmentation de la TVA en faveur de l'assurance invalidité s'imposerait, car elle absorberait plus d'un milliard de francs, soit une part de pouvoir d'achat non négligeable.

Pour toutes questions :

Rudolf Minsch,

Téléphone : 044 421 35 35 / rudolf.minsch@economiesuisse.ch